



InterApi – interprofession des produits de la ruche
97 boulevard Pereire 75017 Paris
contact@interapi.fr
01.87.76.05.25

Monsieur Julien DENORMANDIE
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75349 Paris SP 07

Paris, le 17 août 2020

Monsieur le Ministre,

C'est avec une très grande inquiétude que la filière apicole a appris, par l'intermédiaire des médias, que vous envisagez d'accorder une dérogation d'usage des néonicotinoïdes aux betteraviers pour la campagne 2021 avec possibilité d'extension sur les deux campagnes suivantes.

En effet, la filière apicole s'est battue pendant plus de vingt ans pour faire reconnaître, notamment par l'ANSES, les effets délétères des insecticides néonicotinoïdes, dont elle a été une des victimes, et obtenir, enfin, leur interdiction. L'absence de mise en place de cultures à fleurs derrière une culture de betterave n'est pas suffisante pour protéger les pollinisateurs des effets des néonicotinoïdes compte tenu de leur persistance dans les sols et de leur rémanence dans les cultures suivantes.

InterApi, l'interprofession des produits de la ruche, vous demande donc de renoncer à la dérogation que vous souhaitez donner pour l'usage des insecticides néonicotinoïdes en enrobage des semences pour la culture des betteraves. En accordant cette dérogation, vous ouvrez la porte à de multiples dérogations qui représentent une menace pour les pollinisateurs, et plus généralement l'environnement, dont ont besoin tous les agriculteurs.

Cette situation compliquée que traverse les betteraviers est la preuve que l'agriculture a besoin d'être accompagnée pour plus de durabilité, notamment grâce aux outils publics que sont la PAC et les programmes de recherche et de développement. Nous avons besoin d'avancer en trouvant de nouvelles solutions et non de reculer en réappliquant les méthodes ayant prouvé leurs effets néfastes.

La filière apicole est concernée au premier chef par votre décision et c'est avec grand étonnement et regret que nous constatons que nous n'avons pas été consultés. Ainsi, je sollicite une rencontre avec vous dans les plus brefs délais afin que nous puissions discuter de ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Eric LELONG
Président d'InterApi